

VILLES DE FRANCE
VILLES HUMAINES
VILLES D'AVENIR

BILAN
D'ACTIVITE
2018

Sommaire

Éditoriaux	3
Faits marquants 2018	4
Dans les médias	6
Action cœur de ville	8
Finances locales	10
Sécurité	12
Mobilité	13
Congrès	14
30 ans de Villes de France	15
Politique de la ville	16
Habitat Urbanisme	17
Numérique	18
Culture, tourisme	20
Développement durable	22
Europe et international	24
Le conseil d'administration	26
Vie de l'association	27
Partenaires	28



L'équipe opérationnelle

Jonathan Gainche, *Directeur Général*

Anissa Ghaidi, *Assistante - Événementiel*

Céline Juteau, *Conseillère*

Armand Pinoteau, *Directeur Administratif et Financier, Conseiller*

Bastien Régnier, *Conseiller*

Jean-Sébastien Sauvourel, *Conseiller*



2018 a été une année particulièrement riche et dynamique pour Villes de France.

Sur tous les sujets qui touchent à la vie de nos collectivités, nous répondons présents. Présents au débat, au dialogue, aux propositions pour faire de nos villes, de nos intercommunalités, des pôles d'excellence, je dirais même des locomotives de la République !

2018 a été celle du lancement du programme Action Cœur de Ville. Le 7 juin, la première convention d'engagement était signée à Lunéville autour de notre collègue Jacques Lamblin. A la fin de l'année, les 222 villes bénéficiaires l'ont signé ; c'est dire l'engouement avec lequel nous nous sommes collectivement engagés dans le dispositif. 2019 doit maintenant être l'année de la déclinaison opérationnelle du programme. Villes de France y participe et souhaite que certains volets soient développés comme l'enseignement supérieur ou la culture.

En 2018 ensuite, nous avons été fidèles au rôle qui doit être celui d'une association d'élus notamment en représentant vos intérêts auprès des pouvoirs publics. Nous avons ainsi multiplié les rendez-vous ministériels pour y porter votre voix et nous avons renforcé notre place au Parlement à travers de nombreux amendements portés et auditions réalisées. En 2019, nous intensifierons ce rôle fondamental.

En 2018, nous avons par ailleurs activé le Laboratoire d'idées de Villes de France qui vous permet d'exprimer vos questions, vos inquiétudes, vos propositions, auprès des acteurs concernés. Ce travail de réflexion auquel vous prenez largement part se poursuivra avec vigueur.

En 2018 enfin, nous avons célébré ensemble les 30 ans de Villes de France. Je veux rendre hommage à mes prédécesseurs qui, avec talent, ont porté notre association : Jean Auroux, Bruno Bourc-Broc et Christian Pierret. Je remercie les élus qui nous font confiance et ceux, toujours plus nombreux, qui font le choix de nous rejoindre.

Je vous souhaite une belle lecture de notre bilan d'activité qui je l'espère vous donnera une vision fidèle de notre action.

Caroline CAYEUX

Maire de Beauvais

Présidente de l'agglomération du Beauvaisis

Présidente de Villes de France

Pour l'année de ses 30 ans, notre association a poursuivi son travail de représentation et de défense des intérêts des villes moyennes de France et de leurs intercommunalités, dans l'esprit pluraliste et convivial qui la caractérise.

Elus, nous devons faire face aux nombreux défis qui se présentent à nous : transitions écologique et numérique, désenclavement de nos territoires, innovation... Sur tous ces sujets, Villes de France porte la voix de nos villes qui irriguent les territoires péri-urbains et ruraux qui les entourent. Nous sommes des pôles de centralités, de cohésion sociale, riches de services, d'associations, mais aussi des pôles de proximité bien identifiés de nos concitoyens.

Fidèle à ce qu'elle est depuis 30 ans, notre association a été en 2018 le relais exigeant de ses adhérents. Nous nous sommes attachés à saluer ce qui allait dans le bon sens, à corriger ce qui pouvait l'être et à dénoncer ce qui devait l'être.

Un exemple : celui du remplacement de la taxe d'habitation supprimée par le Gouvernement. Nous avons multiplié les audiences ministérielles notamment pour alerter sur ce que nous considérons être une remise en cause de l'autonomie financière des collectivités. Nous portons un scénario de remplacement qui répond aux intérêts de nos territoires. Nous ne transigerons pas sur ce qui nous sera proposé et sur la compensation à l'euro près dans le temps ; il en va de l'avenir de nos collectivités et du service public que nous délivrons. L'enjeu est loin d'être neutre, plus de 24 milliards d'euros sont en jeu, soit le tiers de nos recettes.

En 2018, nous avons axé notre travail sur le service rendu à nos adhérents, sur le rayonnement de notre association auprès des pouvoirs publics. En 2019, nous intensifierons ces missions pour être fidèles au mandat que vous nous avez confié, à Caroline Cayeux, à moi-même et à l'ensemble de notre Conseil d'administration.

Je vous souhaite une bonne lecture des nombreuses activités conduites en 2018 !

Jean-François DEBAT

Maire de Bourg-en-Bresse

Président du Grand bassin de Bourg-en-Bresse

Président délégué de Villes de France

Les faits marquants de l'année 2018

23 janvier : entretien entre Caroline Cayeux, Présidente de Villes de France et Olivier Dussopt, Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Comptes Publics, sur l'évolution de la fonction publique territoriale.

24 janvier : conseil d'administration de Villes de France, suivi de la cérémonie annuelle des vœux.

25 janvier : audition de Villes de France par la Mission Richard-Bur sur l'avenir de la fiscalité locale

8 février : journée d'étude Europe avec un groupe de travail commun Villes de France-Association des Petites Villes de France.

20 février : audience de Villes de France auprès de Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, sur la réforme de la Justice.

1 mars : une délégation d'élus de Villes de France rencontre la commissaire européenne en charge de la politique régionale, Corina Cretu, lors d'un déjeuner.



20 et 21 mars : déplacement d'une délégation d'élus de Villes de France à Bruxelles pour la défense de la politique de cohésion.

23 avril : rencontre d'une délégation d'élus de Villes de France avec Nathalie Loiseau, ministre chargée des affaires européennes.

25 avril : réunion du groupe de travail Cathédrales et déjeuner du bureau de Villes de France avec Philippe Wahl, PDG du groupe La Poste.

15 mai : Jonathan Gainche prend ses fonctions de Directeur Général de Villes de France.

17 mai : Caroline Cayeux représente Villes de France à la réunion de l'instance de dialogue de la conférence nationale des territoires à Matignon sur le sujet de la refonte de la fiscalité locale.



22 mai : Frédéric Leturque, secrétaire général de Villes de France, est auditionné au Sénat sur la proposition de loi portant « Pacte national des centres-villes et centres-bourgs »

7 juin : Rencontre de Caroline Cayeux avec Olivier Dussopt, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des comptes publics, autour de la réforme de la fonction publique territoriale..



7 juin : Première signature de convention d'engagement du programme Action Cœur de Ville à Lunéville avec son Maire, Jacques Lamblin, et Jacques Mezard, Ministre de la Cohésion des Territoires.

14 et 15 juin : Congrès de Villes de France à Cognac, à l'invitation du Maire, Michel Gourinchas.

26 juin : Première rencontre nationale du programme Action Cœur de Ville au CGET.

27 juin : Villes de France organise avec la Caisse des Dépôts une conférence intitulée « Développer des cœurs de villes intelligents » dans le cadre d'Innovative City à Nice.

4 juillet : Caroline Cayeux représente Villes de France à l'instance de dialogue de la Conférence Nationale des Territoires à Matignon autour du Premier Ministre.

12 juillet : Conférence Nationale des Territoires sur la politique de cohésion de l'Union européenne. L'association Villes de France est intervenue par la voix de sa Présidente Caroline Cayeux et par Frédérique Macarez, Maire de Saint-Quentin.

3 septembre : Lancement du Laboratoire d'idées de Villes de France pour un travail approfondi sur les finances locales, la revitalisation des centres-villes, la politique de la ville, l'Europe et l'attractivité de nos territoires.

11 septembre : Installation du Conseil d'Orientation du programme Action Cœur de Ville au sein duquel siège Villes de France.



2 octobre : Une délégation d'élus de Villes de France rencontre Mounir Mahjoubi, Secrétaire d'Etat au numérique autour du rapport sur l'inclusion numérique.

23 octobre : Commission finances présidée par Jacques Lamblin, Maire de Lunéville, avec pour ordre du jour la réforme de la dotation d'intercommunalité et le scénario de remplacement de la TH.



23 octobre : Audience auprès d'Olivier Dussopt, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Comptes publics, pour lui faire part des propositions de l'association sur le remplacement de la TH.

25 et 26 octobre : Déplacement d'une délégation d'élus de Villes de France, présidée par Luc Bouard, Maire de La Roche-sur-Yon, à Barcelone sur le thème de la ville durable et innovante.

8 novembre : François Zocchetto, Maire de Laval, intervient à la journée d'étude sur la revitalisation des centres-villes organisée par le journal Courrier des Maires pour y représenter Villes de France.

9 novembre : Villes de France est présent au Sommet International de l'innovation dans les villes médianes organisée à Nevers, à l'initiative de Denis Thuriot, Maire de Nevers.

13 novembre : Villes de France organise une journée « Quel tourisme dans les villes moyennes ? », en présence de Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des Territoires, avec le CGET et Atout France.



19 novembre : Lancement du réseau des Directeurs de cabinet de Villes de France pour échanger sur le fonctionnement des cabinets, mutualiser les bonnes pratiques...

21 novembre : Une délégation d'élus de Villes de France, présidée par Caroline Cayeux et Jean-François Debat, visite le salon des Maires de France, à la rencontre des partenaires de l'association.

26 novembre : Rencontre d'une délégation d'élus de Villes de France avec Jacqueline Gourault et Sébastien Lecornu au Ministère de la Cohésion des Territoires.

29 novembre : Caroline Cayeux représente Villes de France à une réunion autour d'Edouard Philippe, Premier Ministre, à Matignon sur la concertation autour de la transition écologique.

7 décembre : Jean-François Debat, Président délégué de Villes de France, représente Villes de France pour une rencontre sur la sortie de crise des gilets jaunes en présence des Ministres Jacqueline Gourault, Muriel Penicaud, Elisabeth Borne et Julien Denormandie.



10 décembre : La Présidente de Villes de France, Caroline Cayeux, se rend à l'Elysée pour une rencontre autour d'Emmanuel Macron pour réaffirmer le rôle des Maires qui doivent être accompagnés pour lutter contre les fractures territoriales.

12 décembre : rendez-vous de l'intelligence locale de Villes de France sur les Villes Intelligentes à la Caisse des Dépôts.

12 décembre : Villes de France fête ses 30 ans ! (voir photos p. 15).

19 décembre : Caroline Cayeux, Jean-François Debat et Jacques Lamblin sont reçus en audience par le Premier Ministre pour faire un point sur la fiscalité locale, sur la politique de la ville et sur le programme Action Cœur de Ville. ■

Villes de France dans les médias

LE MONITEUR.fr

DATE DE PUBLICATION : 26 février

AUTEUR : Non Indiqué

Réforme ferroviaire : Edouard Philippe renonce à la fermeture des petites lignes »

Le Premier ministre Edouard Philippe a assuré que la fermeture de 9000 km de lignes ferroviaires, préconisée par Jean-Cyril Spinetta dans son rapport du 11 février, ne ferait pas partie de la réforme que le gouvernement entend boucler d'ici à l'été.

Edouard Philippe ne commente pas les recommandations du rapport Spinetta sur l'avenir du rail.

L'Express
L'Expansion

Réforme de la SNCF : les maires redoutent une réduction "brutale" des dessertes

Paris - Les maires des villes de taille moyenne redoutent une réduction "brutale" des dessertes ferroviaires dans le cadre de la réforme de la SNCF, selon un communiqué publié mardi à l'issue d'un entretien avec la ministre des Transports, Elisabeth Borne.

Une délégation de l'association a exprimé à la ministre ses "plus vives inquiétudes" concernant le rapport Spinetta sur l'avenir du rail.

"Outre les réformes structurelles et sociales de la SNCF - confirmées (lundi) par le Premier ministre et qui seront menées par ordonnances d'ici cet été - le rapport Spinetta propose une réorganisation des dessertes ferroviaires en fonction des coûts de remise à niveau de l'infrastructure", écrit Villes de France.

"Après réalisation d'un audit des petites lignes, 9.000 km de tronçons les plus dégradés seraient abandonnés ou transférés aux régions sans compensation, ce qui revient à fermer des dessertes", poursuit-elle.

Le Point

DATE DE PUBLICATION : 27 février

AUTEUR : Non Indiqué

Réforme de la SNCF : les maires redoutent une réduction "brutale" des dessertes

Les maires des villes de taille moyenne redoutent une réduction "brutale" des dessertes ferroviaires dans le cadre de la réforme de la SNCF, selon un communiqué de Villes de France publié mardi à l'issue d'un entretien avec la ministre des Transports, Elisabeth Borne. Une délégation de l'association a exprimé à la ministre ses "plus vives inquiétudes" concernant le rapport Spinetta sur l'avenir du rail.

"Outre les réformes structurelles et sociales de la SNCF - confirmées (lundi) par le Premier ministre et qui seront menées par ordonnances d'ici cet été - le rapport Spinetta propose une réorganisation des dessertes ferroviaires en fonction des coûts de remise à niveau de l'infrastructure", écrit Villes de France.

ouest france

DATE DE PUBLICATION : 27 février

AUTEUR : Non Indiqué

Réforme de la SNCF : les maires redoutent une réduction "brutale" des dessertes

Les maires des villes de taille moyenne redoutent une réduction "brutale" des dessertes ferroviaires dans le cadre de la réforme de la SNCF, selon un communiqué de Villes de France publié mardi à l'issue d'un entretien avec la ministre des Transports, Elisabeth Borne.

AFP

mardi 22 mai 2018 19:15
382 mots

GOVERNEMENT-SOCIAL-URBANISME-EMPLOI-COLLECTIVITÉS-RÉACTIONS

Banlieues: des associations d'élus réagissent aux annonces de Macron

Paris, 22 mai 2018 (AFP) - Réactions d'associations d'élus au discours d'Emmanuel Macron sur les banlieues et territoires en difficulté.

ledauphine

Un plan pour les centres des villes



Le Parisien

DATE DE PUBLICATION

AUTEUR



ouest france

DATE DE PUBLICATION
AUTEUR



Villes de France présente dans les médias

Villes de France communique régulièrement avec la presse écrite et audiovisuelle.

Le plan de revitalisation des centres-villes va profiter à 222 communes

LesEchos.fr



Centres-villes : 4 questions pour comprendre comment Macron veut les réveiller

ÉCLAIRAGE - Le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, a dévoilé le nom des 222 communes qui bénéficieront d'un plan de revitalisation sur cinq ans.



Le centre-ville d'Alès dans le Gard, considéré comme une ville moyenne. Crédit : SYLVAIN THOMAS / AFP

Priorité aux "cœurs de ville". Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, a dévoilé à Châtelleraut (Vienne), mardi 27 mars, le nom des 222 communes de taille moyenne qui bénéficieront de son plan de revitalisation des centres-villes. Cinq milliards d'euros vont être injectés sur cinq ans pour ramener notamment des habitants et des commerces dans les cœurs de villes désertés.

Le Monde

DATE DE PUBLICATION : 27 mars 2018
AUTEUR : Non Indiqué

Revitalisation des centres-villes : le gouvernement sélectionne 222 villes moyennes

Douai, Lorient, Colmar, Limoges ou encore Mont-de-Marsan font partie des villes qui bénéficieront d'aide de plus de 5 milliards d'euros sur cinq ans.

Deux cent vingt-deux villes de taille moyenne ont été retenues pour bénéficier du plan gouvernemental de revitalisation des centres-villes baptisé « Action cœur de ville », a annoncé, mardi 27 mars, le ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard. Lancé à la mi-décembre 2017, ce plan doit permettre de mobiliser plus de 5 milliards d'euros pour ramener notamment des habitants et des commerces dans les cœurs de ville désertés.

23 % de la population française vit dans les centres-villes.

Le plan gouvernemental a été élaboré en collaboration avec l'association Villes de France, qui regroupe des maires de communes de taille moyenne. Il vise notamment à acquérir et rénover des logements sociaux, à développer une nouvelle offre commerciale et à améliorer les services publics locaux.

MAIRE info

DATE DE PUBLICATION : 27 mars 2018
AUTEUR : Non Indiqué

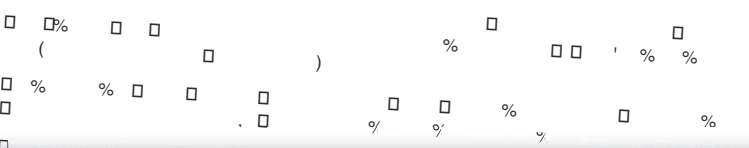
Revitalisation des centres-villes: 222 villes retenues dans le cadre du plan gouvernemental

Polices municipales : la course à l'armement

INFO LE PARISIEN



Revitalisation des centres-villes : 222 villes retenues dans le cadre du plan gouvernemental



Quelles sont les 222 communes qui vont bénéficier du plan de revitalisation des centres-villes?

BFM BUSINESS



LE COURRIER DES MAIRES et des élus locaux

DATE DE PUBLICATION : 27 mars 2018
AUTEUR : Non Indiqué

la Gazette.fr

jeudi 24 mai 2018
1261 mots

Les élus de banlieue digèrent mal la méthode Macron

Politique de la ville
Au lendemain du discours d'Emmanuel Macron sur la banlieue, les élus locaux accusent le chef de l'Etat d'avoir enterré le rapport Borloo. Ils s'en prennent à la légitimité des élus locaux dans les banlieues et à l'absence d'engagement financier.

Vingt quatre heures après le discours fleuve du président de la République, faisant la part belle à l'émancipation des habitants au détriment de l'existence du travail, il a été affirmé que les élus sont des représentants de leurs collectivités, il a été affirmé que le travail associatif est une alternative.

LOCALTIS

Politique de la ville - "La France une chance pour tous" : les réactions à chaud

Publié le 23/05/2018 Valérie Liquet avec AFP

Politique de la ville

Le premier à se déclarer satisfait, c'est Jean-Louis Borloo. "Tous les sujets de mon rapport ont été cochés", a-t-il affirmé juste après l'allocation d'Emmanuel Macron sur les banlieues, mardi 22 mai à Paris.

Agir pour des centres-villes dynamiques

Force de propositions, Villes de France a participé très étroitement à la réflexion préparatoire du programme Action Cœur de Ville au premier semestre 2018. De même, l'association s'est mobilisée fortement pour la mise en place des ORT (Opérations de revitalisation du Territoires) dans le cadre des débats du projet de loi Élan, puis pour la mise en place de dispositifs fiscaux pertinents (« Denormandie Ancien » et évolution du Malraux) afin de soutenir à la fois l'attractivité commerciale et immobilière des centres-villes.



Des engagements forts

Villes de France plaide depuis de nombreuses années pour un vaste programme national de revitalisation des centres-villes. Déjà dès mars 2016, dans son Manifeste intitulé « Faire vivre le cœur des villes », Villes de France avait proposé les contours d'un programme ambitieux ayant pour premier objectif de rassembler les multiples dispositifs qui se superposent dans les centres-villes, et de réaffirmer le rôle essentiel des centralités dans les dynamiques territoriales, en ciblant des moyens nouveaux d'intervention. A l'issue d'un comité de pilotage qui s'est réuni le 26 mars 2018 sous la présidence de Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des Territoires, avec les partenaires financiers (Banque des Territoires, Action Logement et ANAH), Villes de France et les services de l'État, 222 villes moyennes ont pu bénéficier du Programme d'action cœur de villes, dont la mise en œuvre doit s'effectuer de 2018 à 2022. Conforter les villes moyennes en renforçant « leur cœur », c'est reconnaître et consolider leurs fonctions de centralité, car elles irriguent les communes petites et rurales environnantes, qu'il s'agisse de l'offre de santé, d'éducation, d'accès au ferroviaire, au commerce, à l'emploi ou aux services administratifs. Le rôle charnière des

villes moyennes consiste à consolider le lien entre les métropoles et la ruralité et conforter la cohésion du territoire national. Des partenaires financiers importants ont été mobilisés au niveau national (près de 5 milliards d'euros d'ici à 2022), suscitant une dynamique d'entraînement et de massification de l'effort.

Un travail partenarial exigeant

Notre réseau a salué, en particulier à l'occasion du Congrès de Villes de France à Cognac, ce travail collaboratif fructueux qui a permis aussi de mutualiser le savoir-faire incontournable d'acteurs institutionnels comme celui du Groupe Caisse des Dépôts (la « Banque des territoires »), d'Action Logement, et de l'Agence nationale de l'habitat. Villes de France est restée vigilante à la mise en œuvre opérationnelle des conventions actuellement signées par les 222 villes concernées, comme aux délais et au financement effectif des opérations engagées. Les adhérents de Villes de France étaient aussi largement présents à la première Rencontre nationale organisée par le Ministère le 26 juin, lors de cette journée, à destination des élus des collectivités retenues dont l'objectif était de réunir la communauté Action Cœur de ville et de partager les principes directeurs du programme national.

Assurer la promotion des innovations

Dans le cadre du déploiement d'Action Cœur de Ville, le ministère et les partenaires financeurs du programme ont souhaité poursuivre l'accompagnement des collectivités retenues en facilitant l'émergence de projets urbains innovants en centre-ville. C'est pourquoi, en liaison avec le ministère de la Culture et en partenariat étroit avec la Cité de





"Réinventons nos cœurs de ville" pour favoriser la mise en œuvre de projets urbains novateurs et ambitieux en faveur de la reconquête des centres-villes.

l'architecture et du Patrimoine, l'État a lancé une consultation nationale à l'attention des 222 territoires du programme Action Cœur de Ville, intitulée "Réinventons nos cœurs de ville" pour favoriser la mise en œuvre de projets urbains novateurs et ambitieux en faveur de la reconquête des centres-villes. Villes de France a été associé à la démarche dès novembre et a relayé l'appel à manifestation d'intérêt fin 2018.

Approfondir les liens avec les acteurs

D'une part, lors de la quatrième convention nationale le 20 novembre 2018 d'Action Logement à la Maison de la radio, la présidente de Villes de France a signé avec cet acteur majeur du programme une convention de partenariat en faveur des politiques locales de l'habitat. Par la signature de cette convention, forts de la complémentarité de leurs connaissances et expertises, les deux structures se sont engagés à mettre en commun leurs compétences afin de développer une compréhension réciproque des enjeux liés au logement, en particulier dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville ».

D'autre part, la Banque des Territoires a organisé les « Rencontres Cœur de Ville », en



lien notamment avec Villes de France, un grand événement national le 11 décembre 2018 à Poitiers au Futuroscope. Les villes bénéficiaires du Programme Action Cœur de Ville ont aussi pu bénéficier au cours de cette journée d'un temps d'échanges concrets le temps d'une journée sur les bonnes pratiques. Olivier Sichel (Directeur de la Banque des Territoires) et Pierre Méhaignerie (Ancien ministre, maire de Vitré et vice-président de Villes de France) ont ainsi lancé ensemble, en plénière d'ouverture, les 34 ateliers de travail thématiques de la journée. ■



Les Villes de France pour une maîtrise plus juste de la dépense locale

Avec des charges de centralité substantielles par rapport aux espaces ruraux, et des ressources par habitant plus faibles que les espaces métropolitains, les Villes de France méritent une analyse plus approfondie. Au niveau des ressources, comme pour la contractualisation, les Villes de France doivent obtenir un traitement différencié par rapport aux autres territoires, pour les accompagner dans les mutations qu'elles traversent.



Audition de
Jean-François Debat
à la Cour des Comptes

Des fragilités structurelles

Il est significatif de relever que la Cour des Comptes confirme en 2018 certaines des analyses réalisées par Villes de France : une progression des produits de fonctionnement plus atone que celle relevée au niveau national (sans doute liée à l'importance des allocations compensatrices perçues dans nos territoires urbains, et à leur érosion), une rigueur plus soutenue dans la limitation de l'évolution des charges de personnel par rapport aux

communes de plus faible taille, et néanmoins une épargne nette globale des blocs de taille intermédiaire qui est en contraste avec les autres strates.

Ainsi, l'amélioration générale de la situation des collectivités locales en 2018 ne doit donc pas occulter les difficultés structurelles des Villes de France et de leurs intercommunalités. En outre, la logique d'agrandissement des périmètres des intercommunalités est en grande partie à l'origine de la dynamique des charges constatées

Verbatim

« On ne peut pas exiger des villes de France d'être vertueuses dans leurs dépenses de fonctionnement, et dans le même temps exiger des efforts en matière de sécurité publique, lors de l'encadrement de grandes manifestations, ouvrir les bibliothèques plus tard ou le dimanche, interdire tout pesticide, et ne pas prendre en compte le temps humain nécessaire au désherbage par exemple, sans compter les normes draconiennes en matière de désamiantage [...], ou bien alors, pour continuer à investir, il va falloir réinterroger sur les missions que les villes devront ou non abandonner. »

Jean-François Debat, président délégué de Villes de France, maire de Bourg-en-Bresse

Une délégation de Villes de France rencontre Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, le 23 octobre 2018



dans les budgets annexes des groupements de communes en matière de transports, de collecte des ordures ménagères, ou d'assainissement... Au niveau de la fiscalité, même si les augmentations des taux de fiscalité directe locale restent très limitées en 2018, ces augmentations pèsent davantage sur le foncier bâti que sur la taxe d'habitation. Faut-il y voir une anticipation de la disparition de la taxe d'habitation et l'émergence d'une logique de report de la dynamique fiscale sur les propriétaires ?

En ce qui concerne la contractualisation, Villes de France est toujours favorable à une meilleure individualisation des objectifs d'évolution de la dépense locale. D'après un sondage effectué auprès d'une quarantaine de nos membres au cours du premier trimestre, toutes les villes concernées n'ont pas forcément souhaité contractualiser. Si l'essentiel de celles-ci a respecté en 2018 et va respecter en 2019 la trajectoire de limitation qui lui a été assigné par chaque préfet, deux d'entre elles concernées par

une croissance démographique soutenue, ne pourront pas tenir la limite assignée.

A court terme, parmi les dépenses que les Villes de France souhaiteraient voir retirer de la contrainte, figurent celles qui résultent des décisions unilatérales de l'Etat (comme la gestion des PACS), des normes liées à la fonction publique territoriale, ou encore les refacturations issues des processus de mutualisation, qui ne sont pas forcément bien retraitées.

En outre, les charges imposées par l'Etat en

matière scolaire pèsent toujours plus lourdement dans les budgets des villes, et doivent être neutralisées dans l'évolution de la dépense locale. En effet, l'organisation d'un petit-déjeuner, le déjeuner de cantine à 1 euro, le dédoublement des classes, l'obligation scolaire étendue à tous les enfants de 3 ans, devront être assumés par le contribuable local. Autant de dépenses qui doivent être retraitées, pour une justice renforcée entre collectivités locales. ■

Observatoire des finances de Villes de France

Recouvrant plusieurs publications et fiches paraissant tout au long de l'année, les documents de l'Observatoire sont un état des lieux apprécié, qui apportent les informations indispensables en période d'orientation budgétaire.

La stabilisation voir la baisse des transferts financiers de l'Etat, la rigidité des contraintes qui pèsent sur le financement à court terme des investissements, oblige et en effet les élus à avoir une vision claire des équilibres fiscaux dans les villes et les intercommunalités et de comparer leurs situations respectives.

Les développements de l'observatoire ont permis de mettre en lumière notamment, en ce qui concerne les équilibres fiscaux dans les villes de France et leurs intercommunalités, que la grande modération fiscale s'est poursuivie en 2018, dans les villes comme dans les EPCI.

Ces documents de l'Observatoire ont pour mission d'informer élus et techniciens de la situation financière de leur collectivité (ville ou intercommunalité), et de son évolution, par rapport à l'ensemble de la strate.

Tous les documents parus dans le cadre de cet Observatoire sont disponibles uniquement pour les adhérents sur le site www.villesdefrance.fr/observatoire.php



Assurer la tranquillité des citoyens

S'il est un sujet qui alimente à la fois l'actualité et la réflexion des maires des Villes de France, celui de la sécurité et de la prévention de la délinquance en est un. Elu de proximité par excellence, le maire reste la pierre d'angle dans l'articulation de tous les dispositifs destinés à assurer la tranquillité des citoyens.



Panorama de la police municipale
des Villes de France



SEPTEMBRE 2018

Villes de France s'inscrit dans le débat sur l'armement des polices municipales

Armer les policiers municipaux. C'est ce que proposait fin septembre 2018, le rapport parlementaire de Jean-Michel Fauvergue et d'Alice Thourot, parmi 78 propositions pour favoriser la "coproduction de sécurité" entre police et gendarmerie nationales, polices municipales et acteurs de la sécurité privés. Rendre obligatoire l'armement de la police municipale « *sauf décision motivée du maire* », traduirait en réalité une véritable inversion de la logique en la matière.

Depuis trois années que la France connaît attentats et résurgences d'actions terroristes, le concours de la police municipale est en effet régulièrement demandé par l'Etat pour la régulation des manifestations publiques, mais aussi pour interdire la circulation de personnes et de véhicules dans des lieux donnés.

Pour répondre à la demande de sécurité et à toutes les formes de menaces, les villes ont dans le même temps considérablement étoffé la panoplie des moyens mis à disposition des policiers municipaux*, que ce soit en terme de géolocalisation, de vidéo-surveillance (fixe,

nomade ou individuelle), mais aussi d'armement, légal ou non.

Une réponse sécuritaire assumée et assurée par de plus en plus de villes, mais justement, pourquoi faire ? Beaucoup de maires restent en effet attachés à la distinction entre missions de gestion de la sécurité et de l'ordre public qui relèvent de la Police Nationale ou de la Gendarmerie, et la mission générale des polices municipales, qui est le respect de la tranquillité publique.

Au niveau des principes, la police municipale doit continuer à agir en complémentarité - et non en substitution - de la Police Nationale ou de la Gendarmerie. Aussi, sur cette question de l'armement, il existe une crainte des maires des Villes de France que l'Etat se décharge de ses missions régaliennes sur les villes.

Pour lever cette incertitude, à l'occasion de la parution son dernier Panorama des Polices municipales, l'association Villes de France a demandé à l'Etat - à travers des assises nationales de la sécurité - que celui-ci clarifie sa vision et sa doctrine d'emploi auprès de l'ensemble des acteurs de la sécurité. ■

* : source : Panorama des polices municipales des Villes de France - septembre 2018

98%

des villes de France ont une police municipale



les 4/5^e
sont équipées
en vidéo surveillance

Villes de France contribue aux Assises de la mobilité

Les agglomérations des Villes de France jouent un rôle essentiel dans la chaîne des déplacements. Concernées comme les métropoles par les enjeux de mobilité durable, les décideurs publics de ces territoires doivent pourtant adapter leurs réponses aux contextes particuliers de ces bassins de vie.

Villes de France l'a rappelé en 2018, lors des Assises de la mobilité organisées par le Gouvernement, mais aussi à plusieurs reprises avec la ministre chargée des Transports, Elisabeth Borne.



Rencontre d'une délégation de Villes de France avec Elisabeth Borne, Ministre des transports

La question du positionnement des villes petites et moyennes dans l'armature de la chaîne des transports est essentielle. A travers le programme national Action cœur de villes, l'association Villes de France s'est félicitée que l'un des objectifs du Gouvernement soit de réinvestir en priorité les centres-villes des villes moyennes et de contribuer au renforcement de la cohésion des territoires. Aujourd'hui, les Villes de France disposent certes d'un réseau routier dense, mais il y a des territoires qui peuvent être fragilisés faute d'une desserte ferroviaire suffisante ou en forte attrition. Les transports du quotidien ne

doivent pas se résumer à quelques relations ferroviaires à grande vitesse, de métropoles à métropoles, et à un rabattement organisé autour du car et des « petites lignes » au niveau de la province.

Au-delà du désengagement global de l'État sur le réseau des lignes nationales secondaires (régionalisation de certains trains d'équilibre du territoire en 2016 et 2017, suppression d'antennes et de dessertes TGV...), une érosion irrémédiable du service est néfaste pour le système ferroviaire lui-même (baisse des recettes des péages), et va à l'encontre même d'une mobilité durable.

Pour plus de cohérence d'ensemble, Villes de France a renouvelé sa demande que soit mis en œuvre un schéma national de desserte ferroviaire. Trop souvent, les élus sont « mis devant le fait accompli » à l'occasion de la parution du service annuel voyageur, et le dialogue le plus élémentaire reste toujours un exercice compliqué.

Face à un risque de « métropolisation supplémentaire », les obligations de services publics - qui seront proposées à l'opérateur

historique ou à ses concurrents - doivent être précisément définies et chiffrées à l'avance, parce que les territoires « interstitiels » ont aussi droit à la grande vitesse ferroviaire et à une desserte transversale.

Dans un souci d'égalité territoriale, Villes de France estime indispensable de maintenir voire de renforcer un bon niveau de desserte de ces villes (essentiellement ferroviaire), qui sont vraiment des « traits d'unions entre les métropoles ». Villes de France est aussi restée très attentive aux développements qui sont accordés aux modes doux, au vélo, et à tous les modes de déplacements à faibles émissions (vélo, scooter, trottinette...). Il y a une nécessité à légiférer et encadrer un partage de la voirie entre ces différents modes, mais il ne faut pas rendre leur utilisation dissuasive.

Vis-à-vis des systèmes de mobilité intelligents, Villes de France a souhaité que l'expérimentation de solutions de mobilité autonomes dans les villes médianes soit encouragée (importance de ce mode dans le dernier kilomètre). ■



Congrès annuel de Villes de France

14 et 15 juin 2018 • Cognac



Grand Prix des Collectivités Locales

Ce rendez-vous incontournable des acteurs de l'investissement public local, qu'est le Grand Prix des Collectivités, récompense depuis trois ans les meilleures réalisations urbaines initiées par des communes et intercommunalités de 10 000 à 250 000 habitants. En 2018, le Grand Prix s'est déplacé en région et a lancé la première édition en Nouvelle Aquitaine. Pour cette occasion, dix trophées ont récompensé les réalisations : Mobilité, Revitalisation du centre-ville, Aménagement et espace public, Énergie, Sécurité, Innovation numérique, Rénovation du patrimoine, Gestion de l'eau, Accessibilité, Infrastructure sportive.



30 ans

de Villes de France

12 décembre 2018 - Maison des Polytechniciens



Quartiers prioritaires de la politique de la ville : Faire vivre ensemble des « cœurs de quartier »

La politique de la ville est fondée sur une coopération étroite entre les habitants, les collectivités territoriales et l'État. 2018 a été une année intense sur ce sujet avec la « mobilisation » annoncée. Une réflexion sur toutes les politiques publiques a été mobilisée : développement économique, dimension sécuritaire, amélioration de l'habitat, accès à l'éducation, culture, santé, et qualité des équipements publics.



La mobilisation pour les Quartiers

Villes de France a participé à la « mobilisation générale » pour la politique de la ville, notamment en contribuant aux différents groupes de travail préparatoire au rapport Borloo installés le 10 janvier par le ministre de la Cohésion des territoires, dont celui intitulé « *Entreprises et quartiers* » au premier trimestre 2018. Dans ce contexte de réflexions foisonnantes et de préconisations ambitieuses, Villes de France était notamment représentée par des élus de son réseau aux différents « États généraux de la politique de la ville », dont ceux du 26 avril 2018, dans le cadre du « *Tour de France des solutions du collectif Ville et Banlieue de France - Villes de France - Bleu, Blanc, Zèbre* ».

Vers la nouvelle « Feuille de route »

Quelques semaines plus tard, le Président de la République installait le 22 mai 2018 le cadre général de la nouvelle feuille de route gouvernementale en faveur des quartiers. Villes de France était notamment représentée lors de cette manifestation à l'Élysée par Jean-François Debat, Maire de Bourg-en-Bresse et Président délégué de l'association, ainsi que par Frédéric Leturque, Maire d'Arras et Secrétaire général. Le 19 juillet, le président du Sénat a convié deux

maires de villes moyennes (Arras et Montfermeil) à présenter leur implication locale et nationale sur le sujet, dans le cadre du colloque « *Banlieues : pour un électrochoc républicain* » afin d'échanger sur la nouvelle feuille de route pour les quartiers. A sa demande, Villes de France a rejoint le 24 octobre la commission commune (AMF- France Urbaine - Villes et Banlieue), présidée par Jean-Luc Moudenc (Maire de Toulouse) sur la Politique de la ville et la cohésion sociale. Les sujets traités en commun : les contrats aidés et les crédits dédiés à la politique de la ville, en présence de Gérard Hamel, Maire de Dreux.

Le renouvellement urbain en question

Villes de France a interpellé officiellement le Gouvernement pour permettre aux collectivités de taille moyenne réaliser plus rapidement les projets locaux dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, à la suite des réponses d'un « *questionnaire flash* » envoyé aux adhérents en février. Villes de France avait en effet constaté des difficultés rencontrées sur des lenteurs de traitement des dossiers au premier semestre. Dès mai 2018, de nouvelles procédures nationales et régionales ont été

mises en place par l'ANRU pour accélérer significativement la validation des dossiers.

Problématiques spécifiques

Tout au long de l'année 2018, Villes de France a apporté sa contribution sur les problématiques spécifiques rencontrées par les quartiers prioritaires des villes moyennes, en lien avec tous les acteurs concernés. Ainsi, le premier « *Laboratoire de Villes de France sur la politique de la ville* » s'est tenu le 13 novembre à Paris au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) dans une ambiance studieuse. A l'ordre du jour de cette réunion présidée par Frédéric Leturque, Secrétaire général de Villes de France et Maire d'Arras, deux sujets ont été abordés : la réforme des conditions de financements des opérations de renouvellement urbain et la mise en place de la feuille de route gouvernementale dans les territoires. Les villes et les intercommunalités d'Arras, de Dreux, de Châtellerauld, de Béthune, de Saint-Quentin, de Montfermeil et de Calais étaient représentées lors de cette rencontre. Parmi les décisions, notons en particulier l'adhésion officielle de Villes de France à la démarche conjointe de l'AdCF et de France Urbaine du « *Pacte de Dijon* », afin de mieux le décliner dans les territoires.

Logement social, habitat, urbanisme : un engagement sur tous les fronts

Le sujet de l'habitat a toujours été une préoccupation majeure pour les maires des villes de taille moyennes et des présidents d'intercommunalité membres. Villes de France a été particulièrement mobilisée pour promouvoir un habitat de qualité pour des territoires attractifs.

Conférence de consensus

En matière d'urbanisme et d'habitat, l'année 2018 a été marquée par la préparation et l'adoption de la Loi Évolution du logement et aménagement numérique (Élan). De manière inédite, s'est tenue une « Conférence de consensus », à l'initiative du président du Sénat, Gérard Larcher. Villes de France a participé à l'intégralité des travaux et des sessions, et elle a présenté des contributions orales, écrites et des propositions d'amendements au texte. Cette « Conférence » a rendu ses conclusions le 8 février 2018 au Sénat.

Le suivi du projet de loi Élan

Pendant le débat parlementaire, Villes de France a été auditionnée à plusieurs reprises sur le texte et l'association a fait part de ses recommandations, notamment sur l'avenir du logement social, la réforme du permis de construire, les copropriétés dégradées, le sujet de l'habitat indigne, l'accessibilité, le foncier et sur le volet urbanisme. Bien sûr, le sujet de la revitalisation des centres-villes et des futures opérations de revitalisations du territoire a mobilisé tout particulièrement l'association. La loi Élan a été promulguée le 23 novembre 2018. De même, le suivi d'une partie des cinquante décrets d'application a nécessité une vigilance particulière de Villes de France.

S'adapter aux regroupements

L'avenir du tissu des bailleurs sociaux dans le cadre des regroupements s'est révélé être un autre souci d'inquiétude pour le réseau des villes moyennes. La loi Élan fixe un seuil minimal de logements sociaux pour les organismes HLM et les SEM de 12 000 en-deçà duquel s'impose en

principe une obligation de regroupement à l'horizon 2021 avec des exceptions prévues. L'association Villes de France a demandé à être particulièrement associée au suivi de la mise en œuvre de cette réforme dans les territoires, notamment sur le sujet de la gouvernance et de la juste représentation des territoires.

Soutenir le logement social

En matière de logement social, l'association Villes de France a plaidé tout au long de l'année pour un approfondissement des discussions avec le gouvernement sur l'avenir du dispositif de réduction de loyer de solidarité (RLS) afin de redonner de la capacité aux organismes HLM de réinvestir. En effet, sur la période 2018-2020, les impacts au titre des décisions prises dans la loi de finances 2018 se sont révélées considérables. Les compensations prévues restant largement insuffisantes, il a été constaté une baisse très significative de la capacité d'investissement des organismes HLM et de la production de logement social. Caroline Cayeux, présidente de Villes de France, a contribué en octobre 2018 au Rapport du Congrès du monde HLM de Marseille, avec les grandes associations nationales d'élus locaux, pour soutenir l'avenir du logement social dans les territoires.

Promouvoir la connaissance

Villes de France, en partenariat avec la Banque de Territoires, l'Union Sociale pour l'habitat, et Enedis, a mis en ligne au second semestre 2018 la version actualisée de l'Observatoire de l'habitat des villes de France. L'objectif, en mettant en place cet outil unique, est de donner aux villes et à leurs intercommunalités les moyens de bâtir leurs propres « stratégies habitat » et des observatoires locaux. En actualisant les données et les connaissances sur le logement, la nouvelle version établit un panorama complet de l'habitat social et privé. L'Observatoire de l'Habitat de Villes de France a intégré pour cette seconde édition 916 communes, représentant toutes les communes de plus de 10 000 habitants, réparties sur 363 EPCI.

Un partage de compétences

Le Réseau des acteurs de l'habitat, en partenariat avec les associations nationales d'élus locaux - dont Villes de France - et l'Union sociale pour l'habitat, a organisé, une nouvelle session de rencontre, dont la désormais sa traditionnelle journée d'actualité le 21 mars en présence du ministre de la Cohésion des territoires, Jaques Mézard. Cette année, les enjeux de cette journée ont été particulièrement importants pour les acteurs de l'habitat, et notamment les organismes HLM, confrontés à des transformations profondes de leur environnement législatif et financier. En complément, une journée « *Quoi de neuf chercheur ?* » s'est tenue le 11 novembre sur les modalités de coopération entre acteurs de l'habitat et les chercheurs. Deux web-conférences sur les réformes du logement social en Europe et sur les Organismes de fonciers solidaires (OFS) ont été proposées aux adhérents de Villes de France en 2018.

Valoriser les bonnes pratiques

Le Forum des politiques de l'habitat privé (FPHP), association dont Villes de France est également membre depuis 2017, a organisé le 21 mars 2018 à Paris ses sixièmes rencontres nationales à La Bellevilloise. Cette édition s'est intéressée aux questions de « *mutabilité, réversibilité, adaptabilité du quartier au logement* ». Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, et président délégué de Villes de France, a présenté à cette occasion la transformation d'une prison en résidence de logements dans sa ville (« la Conciergerie »). Dans le cadre du forum, différents groupes de travail se sont tenus sur six thématiques en 2018 : politiques territoriales, quartiers anciens, copropriétés en difficultés, lutte contre l'habitat indigne, transition énergétique, et politiques sociales. Toujours concernant l'habitat privé, Villes de France était partenaire de la première édition des Assises du Logement au Conseil économique, social et environnemental, le 15 novembre 2018 avec l'ensemble des acteurs de la filière autour de la réglementation et des tendances actuelles qui font le logement de notre temps. ■

Très haut débit et innovation dans les Villes de France

En cette année marquée par un accord historique entre l'Etat et les opérateurs sur le très haut débit et par l'entrée en vigueur du règlement européen de protection des données (RGPD), l'association Villes de France a particulièrement œuvré auprès de ses adhérents et des partenaires des territoires sur les enjeux de cœurs de ville intelligents et d'innovation au service du développement et de l'attractivité des territoires.

GRANDES ORIENTATIONS DES POLITIQUES DÉDIÉES AU NUMÉRIQUE

Accélérer la couverture en très haut débit

Le 14 janvier 2018, le gouvernement a signé un accord avec l'Arcep et les opérateurs pour accélérer la couverture numérique des territoires. L'objectif fixé par le président de la République est de garantir l'accès à un bon débit pour tous à horizon 2020, un très haut débit d'ici 2022 et une couverture mobile de qualité d'ici 2020. L'Etat a stabilisé les redevances et simplifié les conditions d'attribution des fréquences mobiles dont les autorisations viendront à terme sous quelques années, en échange d'engagements plus ambitieux des opérateurs.

Les opérateurs mobiles se sont engagés à investir entre 3 et 4 milliards d'euros sur cinq ans pour :

- améliorer la qualité de réception sur l'ensemble du territoire avec un nouveau standard d'exigence de l'ARCEP ;
- construire chacun au moins 5000 nouveaux sites sur tout le territoire, parfois mutualisés ;
- généraliser la réception en 4G, ce qui affecte plus d'un million de Français sur 10 000 communes ;
- accélérer la couverture des axes de transport en 4G ;

- généraliser la couverture téléphonique à l'intérieur des bâtiments.

Garantir la protection des données

Depuis le 25 mai 2018, le règlement européen RGPD du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, est applicable en France. Pour les collectivités, cela impose une mise en conformité avec les règles et une capacité à démontrer leur respect, ainsi que la désignation d'un délégué à la protection des données.

Développer l'administration numérique territoriale

Lancé en 2015, le programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale se construit en réunissant la DINSIC (services du Premier ministre et les associations d'élus dont Villes de France). L'année 2018 a été consacrée à la mise en œuvre d'actions autour de 4 objectifs : un socle commun partagé, une gouvernance partagée, une approche globale de la donnée et le passage à l'échelle.

professionnel de la transition numérique des administrations publiques. Organisé en partenariat avec plusieurs associations d'élus dont Villes de France et la DINSIC, l'événement s'est articulé autour d'un espace d'exposition, d'un cycle de conférences et de villages thématiques. Pilotage territorial, nouveaux métiers, impacts organisationnels, villes intelligentes, données ont été passés au crible lors de ces échanges.

Villes de France est membre du conseil des partenaires des territoires de demain, qui est porté par Villes Internet et a pour objectif de relier les compétences engagées dans le développement territorial autour du numérique. Sous la présidence de Claudy Lebreton, de nombreux acteurs se réunissent pour évoquer l'avenir numérique des collectivités.

A l'occasion de la 19^{ème} journée nationale des Territoires, Villes et Villages Internet 2018, de nombreuses Villes de France ont été récompensées notamment Agen, Beauvais, Boulogne-sur-Mer, Martigues, Sète Agglopol Méditerranée et Vannes (5@), Digne-les-Bains, Soissons et Tarbes (4@), Arras, Fontainebleau, La-Valette-du-Var (3@) et Le Creusot (2@). Les Villes de France sont toutes impliquées pour faire progresser les politiques numériques avec de nouveaux services pour les citoyens ou pour améliorer les politiques locales.

VILLES DE FRANCE À L'ŒUVRE

Des partenariats constructifs

Orange et les associations d'élus partenaires, ont œuvré collectivement au site Paroles d'élus et à des magazines digitaux, dans lequel élus et experts prennent la parole afin de promouvoir les usages numériques dans les territoires. Villes de France a notamment collaboré sur le dossier « Redynamisation des centres-villes » avec une interview d'Olivier Gacquerre, maire de Béthune.

Les 7 et 8 février 2018, l'Espace Champerret a accueilli le salon AP Connect, le salon

Des solutions pour des villes intelligentes

Villes de France, Orange, Tactis, Veolia et Villes internet ont publié : « En route vers des villes plus intelligentes – Comment penser et construire la smart city en Villes de France ? ». Ensemble, ils dressent un portrait de la smart city en ville moyenne et des outils pour construire une stratégie locale tandis que 12 portraits de territoires (Arras, Béthune, Cahors, Niort...) viennent témoigner concrètement des politiques menées.



Conférence Nationale des territoires
12 juillet 2018

participants, cette édition fut un succès amené à se reproduire en 2019 dans la ville de Shawinigan au Canada. Mounir Mahjoubi, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique, est intervenu afin de saluer l'engagement des villes de taille moyenne dans des démarches d'innovation et de villes intelligentes.

Congrès de Villes de France : Développer des cœurs de ville intelligents

Alors que les pratiques de consommation, de socialisation et de travail évoluent pour intégrer chaque jour davantage des usages du numérique, les cœurs de ville sont amenés également à s'adapter. Le plan Action Cœur de Villes comporte trois axes sur le numérique : développer le wifi en cœur de villes, accompagner les solutions smart et développer les tiers-lieux, les espaces de coworking. Une table-ronde du Congrès de Villes de France a donc été consacrée aux cœurs de ville intelligents. De même, Villes de France était à Innovative City à Nice le 27 juin et organisait avec la Caisse des Dépôts une conférence intitulée « Développer des Cœur de villes intelligents ». Les villes et intercommunalités de taille moyenne multiplient les projets liés au numérique pour redynamiser leurs centres-villes.

Rencontre avec le Secrétaire d'Etat au Numérique Mounir Mahjoubi

Une délégation d'élus de Villes de France a rencontré le secrétaire d'Etat au numérique Mounir Mahjoubi mardi 2 octobre afin d'évoquer les enjeux du numérique pour les villes de taille moyenne. Au menu : revitalisation des cœurs de ville, inclusion numérique, éducation et mutualisation. Les maires ont rappelé le caractère territorial des politiques du numérique. C'est pourquoi les collectivités doivent être au cœur de la construction des politiques gouvernementales liés au numérique. Les élus ont souligné le caractère prioritaire des stratégies locales d'inclusion numérique autour des enjeux d'ouverture des lieux, de matériel et formation des personnels, de garantie de services publics de proximité et d'accompagnement à la protection des données. Les élus de Villes de France ont mis en avant la nécessité d'assurer la transition numérique des commerces des villes de taille moyenne pour leur maintien face aux nouveaux services liés à la digitalisation. Le secrétaire d'Etat a évoqué le lancement de France Num, la plateforme qui accompagnera les TPE/PME dans leur transformation numérique.

Rendez-vous de l'intelligence locale pour débattre de la Ville du Futur !

A l'occasion de son trentième anniversaire, Villes de France a organisé ses Rendez-vous de l'Intelligence Locale sur des enjeux d'avenir à savoir la Ville du futur. Se déroulant à la Banque des Territoires, cet événement a réuni élus et experts et s'est clôturé par la remise d'un manifeste de propositions au secrétaire d'Etat Mounir Mahjoubi. Ces 16 propositions visent à lever les freins juridiques et techniques et permettre l'émergence de la ville du futur. Le document reprend les spécificités des villes moyennes, les statistiques et les difficultés rencontrées dans les projets smart city. Les deux propositions majeures sont l'accompagnement de la co-innovation entre villes de taille moyenne et l'appel à expérimenter 10 campus innovants dans les villes de taille moyenne à la fois comme démonstrateurs de solutions et comme terrains pour écosystèmes numériques locaux. ■



L'innovation en réseau

Villes de France est partenaire du 1er Sommet international de l'innovation dans les villes moyennes à Nevers. Du 8 au 10 novembre, il visait à valoriser les villes moyennes et leur capacité à innover mais aussi à permettre aux territoires de se réunir autour de projets et de partager les bonnes pratiques. Réunissant 11 délégations internationales et plus de 1 000



Dynamiser l'attractivité des territoires

L'année 2018 a notamment été marquée par une stratégie pour le patrimoine avec la mission Berne et par un plan sur les horaires d'ouverture des bibliothèques. Une réflexion a été menée pour intégrer les enjeux culturels dans le plan Action Cœur de Ville, par exemple via des « tiers-lieux » culturels ou « microfolies ». Villes de France a valorisé les initiatives de ses villes et intercommunalités adhérentes. Une étude sur le tourisme dans les villes moyennes a été élaborée avec le CGET et Atout France.

Organisation des 1^{ères} journées nationales de la culture du bloc local

Villes de France a organisé avec France Urbaine, l'ADCF et l'AFCCRE les premières journées nationales de la Culture du bloc local, en juillet à Arles. Le constat initial des associations d'élus est qu'à la suite des réformes impactant les politiques culturelles ces dernières années, la mise en place de nouveaux projets locaux est devenue plus complexe, notamment en relation avec le développement du fait intercommunal. Une meilleure connaissance des expériences territoriales réussies est souhaitée ; un meilleur accompagnement des projets locaux par l'Etat est demandé. La Rencontre Nationale de 2018 et les séminaires suivants permettront d'approfondir les sujets de la cohésion des territoires, de la démocratisation culturelle, de la participation des habitants, de l'attractivité territoriale, du développement économique et de l'emploi, et plus généralement de la co-construction, de l'expérimentation des politiques culturelles et des politiques transversales à mettre en œuvre sur le plan local.



Valorisation du patrimoine des cathédrales

Le réseau Villes-Cathédrales, animé par l'association Villes de France, s'est réuni le 25 avril 2018 pour un groupe de travail sur la sécurisation et l'accès des cathédrales. Sous la présidence de Denis Thuriot, maire de Nevers, le principal point abordé a été la sûreté des patrimoines avec Eric Blot, conseiller du Ministère de la Culture et de la Communication et Saadia Tamelikecht, cheffe de service en Seine-Saint-Denis. Dans un second temps, les débats ont porté sur les questions de gratuité de l'entrée des cathédrales en reprenant l'enjeu des coûts des édifices, des pratiques à l'étranger et du respect du culte. Les intervenants étaient Anne-Violaine Hardel, directrice du service juridique de la Conférence des Evêques de France (CEF) et Maxime Cumunel, secrétaire général de l'Observatoire du Patrimoine Religieux.

Un dialogue avec le ministère de la Culture

Villes de France est représentée au Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), instance de concertation avec le ministère de la Culture et de la Communication. Le 30 mars 2018, une plénière du CCTDC réunissait la ministre Françoise Nyssen et les élus des associations avec Monsieur Xavier Bonnefont, maire d'Angoulême, qui portait la voix des villes moyennes. A l'heure où les collectivités doivent faire face à un cadre financier contraint, l'ordre du jour était consacré aux bibliothèques, au pass culture et au plan itinérance. Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, le pass culture sera accessible à tous à l'âge de 18 ans et crédité de 500 euros. Le dispositif est testé dans cinq départements : Bas-Rhin, Finistère, Hérault, Seine-Saint-Denis et Guyane. Par ailleurs, des réunions techniques régulières ont eu lieu entre le ministère et les associations d'élus tout au cours de l'année.

Évolution des dépenses culturelles dans les villes moyennes

Dans sa note de conjoncture sur les dépenses culturelles de collectivités territoriales, l'Observatoire des politiques culturelles souligne une amélioration de la tendance budgétaire pour la culture dans les collectivités car en 2016-2017, 59% des collectivités baissaient leur budget contre 36% en 2017. Si l'échantillon de villes de

50 000 à 100 000 habitants reste réduit dans l'enquête, la note relève que « ce niveau communal résiste plutôt mieux que les grandes villes en ce qui concerne le soutien au fonctionnement de la vie culturelle ». Les domaines prioritaires pour les villes moyennes sont les festivals et événements tandis que l'Observatoire relève une stabilité des soutiens aux associations et organismes culturels. Les dépenses en investissements baissent pour 62% des villes moyennes de l'échantillon. ■



Étude et séminaire sur le tourisme en villes moyennes

Mardi 13 novembre, Villes de France, le CGET et Atout France ont organisé un séminaire sur le tourisme dans les villes moyennes, l'occasion de rappeler la place de ces territoires dans le tourisme en France et les stratégies touristiques adoptées localement. La matinée a été consacrée à la **restitution d'une étude menée en 2017 auprès de 16 villes et intercommunalités afin de dresser un état des lieux et des axes d'attractivité à développer**, actualisant une étude de 2008. L'après-midi a été consacrée à des témoignages d'élus locaux et experts sur les enjeux du marketing territorial, d'une facilitation de la ville, du lien avec le territoire ou encore de l'accessibilité des services.

Les villes moyennes accueillent un cinquième des séjours des Français et une part considérable des visiteurs étrangers. Au-delà des métropoles et des destinations à l'étranger, les villes de taille moyenne sont donc de vraies destinations touristiques attractives. A taille humaine, elles présentent un patrimoine riche et un profil équilibré permettant un panel d'activités diversifiées à offrir aux touristes. **Le tourisme génère d'ores et déjà plus de 10 milliards d'euros chaque année dans les villes moyennes** (ce chiffre ne recouvre que les dépenses des Français dans le cadre de leurs voyages personnels). Il s'agit donc d'un secteur essentiel pour le développement économique. **L'étude révèle que les villes hors métropoles rassemblent au total plus de deux fois la recette du tourisme des grandes villes françaises : 8,7 milliards en 2016 contre 3,8.** L'attractivité du territoire et la qualité de l'expérience touristique reposent sur la mise en relation de tous les acteurs locaux et sur l'adoption de stratégies touristiques innovantes et ambitieuses.

Parmi les enseignements de l'étude, les visiteurs relèvent une grande satisfaction de leur séjour et ont une meilleure image de la ville après leur visite. Les aménagements urbains jouent un rôle

essentiel dans la satisfaction. **Ainsi les efforts des collectivités sur les centres-villes et le plan Action Cœur de Ville, bien que n'ayant pas pour finalité première l'attractivité touristique, contribuent à renforcer le rayonnement des villes moyennes auprès des touristes français et étrangers.** D'autres axes peuvent être améliorés : les politiques de transport et notamment le stationnement mais également la couverture numérique des territoires et la mise à disposition d'informations en ligne sur les commerces notamment. **Par ailleurs, il apparaît essentiel de renforcer le sentiment de fierté des habitants à l'encontre de leurs territoires afin d'en faire de vrais ambassadeurs de la destination.** L'analyse du Suivi de la Demande Touristique (SDT) réalisée par Atout France a révélé une baisse conséquente des déplacements pour tourisme d'affaires d'où la nécessité de développer davantage d'offres attractives pour ce secteur.

Accueillant la ministre Jacqueline Gourault, Caroline Cayeux, maire de Beauvais, présidente de l'agglomération du Beauvaisis, présidente de Villes de France, a rappelé l'attachement de l'association au plan Action Cœur de Villes et a formulé des propositions pour l'enrichir sur le volet du tourisme. Les deux points d'attention que la présidente a souhaité porter à la ministre concernaient l'offre hôtelière souvent reléguée en périphérie et la transition numérique des territoires pour répondre aux attentes des visiteurs. Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Locales, a annoncé le renforcement des actions pour le développement du tourisme dans les villes moyennes à travers le dispositif France Tourisme Ingénierie, piloté par Atout France, la Banque des territoires et la future Agence nationale pour la cohésion des territoires qui accompagnera les projets de territoire selon une logique de prise en compte différenciée de ces derniers.

Concevoir une certaine vision de la ville durable

Non seulement Villes de France s'est impliquée dans les différents processus de concertation, mais aussi de nombreux outils ont été mis à disposition des adhérents. L'aménagement urbain constitue un enjeu prioritaire pour améliorer la qualité de vie et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en mettant en œuvre la ville durable.

Parution de la feuille de route sur l'économie circulaire

Villes de France informe ses adhérents sur l'actualité pour le service public de gestion des déchets. L'association prend également part à la plateforme des collectivités sur les déchets et l'énergie qui associe les différentes associations d'élus locaux et qui a collaboré sur la feuille de route sur l'économie circulaire. Cette dernière a été dévoilée le 23 avril par le Premier ministre Édouard Philippe et la secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique, Brune Poirson. Elle comporte 50 résolutions avec des mesures fiscales et législatives destinées aux territoires. Elle se traduira dans la loi de transposition de la nouvelle directive européenne sur les déchets, prévue en 2019, ainsi que dans la loi de finances. Parmi les mesures de la feuille de route, les collectivités volontaires pourront par ailleurs expérimenter les « consignes solidaires » visant au retour du déchet consigné pour financer une grande cause. En termes de fiscalité, la TGAP sera augmentée tandis que la TVA sur le recyclage sera réduite. Les collectivités seront enfin incitées à adopter la tarification incitative des déchets notamment via la diminution des frais de gestion prélevés par l'État pendant les premières années.

Les territoires engagés dans la transition énergétique

Dans le cadre de son partenariat avec la Commission européenne en tant que structure de soutien à la « Convention des Maires » en France, Villes de France a participé le 22 février 2018 à la grande cérémonie annuelle qui s'est tenue au Parlement européen à Bruxelles («Covenant of Mayors Ceremony»). Les nouveaux territoires signataires en 2018 se sont engagés à prendre des mesures pour soutenir la mise en œuvre des nouveaux objectifs de l'UE de 2030 (réduction de 40% des émissions), ainsi qu'une approche commune combinant à la fois la « lutte contre l'atténuation » et « l'adaptation au changement climatique ». Villes de France s'est associée à un collectif d'associations d'élus et de réseaux d'expertise, la plateforme Énergie animée par Amorce, pour proposer une série de recommandations à l'attention du Gouvernement sur la fisca-

lité écologique, le financement des PCEAT, ou la territorialisation de la contribution énergie-climat. Tout au long de l'année, de nombreuses initiatives locales, en particulier les intercommunalités, ont vu leurs efforts remarqués pour leur implication en faveur de l'énergie. Rappelons aussi que Villes de France a renouvelé sa participation aux prix « Énergie Citoyennes » (Engie Cofely), présidée par Bettina Laville, Présidente et fondatrice du Comité 21.

Les villes contribuent à la biodiversité

Réuni à deux reprises en 2018, le Comité national de la biodiversité (auquel participe en particulier l'association Villes de France) a constitué le forum national d'information, d'échanges et de concertation sur les questions stratégiques liées à la biodiversité. À travers cette instance, Villes de France a pu être informée des

« Relever le défi de l'économie circulaire dans les villes »

En partenariat avec Citeo, Villes de France a publié un cahier sur le défi de l'économie circulaire dans des villes de taille moyenne, villes qui sont au-dessus de la moyenne nationale en termes de performances de tri, qu'il s'agisse de verre ou d'autres emballages. Ainsi, d'après les données d'Adelphi et Eco-Emballages de 2016, la moyenne de tri est de 56,6 kg/habitant/an dans les villes et intercommunalités de 15 000 à 100 000 habitants contre 47,8 kg pour la moyenne nationale. Le document revient sur les différents modes de gestion et fait un focus sur la tarification incitative. Caroline Cayeux, maire de Beauvais, Marc Gricourt, maire de Blois, Pascal Bugis, maire de Castres et Gilbert Meyer, maire de Colmar témoignent dans cette publication de leurs politiques locales de collecte sélective.





sujets relatifs à la biodiversité ou ayant un effet notable sur celle-ci. A l'occasion des Assises de la Biodiversité en juin 2018, l'UICN France (le comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature) a publié l'étude « *Collectivités et Biodiversité* ». Villes de France avait été notamment associée aux travaux préparatoires de ce guide, notamment au sein du comité de pilotage du projet. Enfin, le « Pacte pour le Jardin » a proposé au second semestre aux villes et aux intercommunalités avec le soutien de Villes de France de répondre à la nouvelle édition de « *L'Observatoire de la biodiversité végétale en ville* ». Déjà, ce cru s'est avéré un fort succès de participation (mobilisation de 122 villes de plus de 10 000 habitants) pour une restitution programmée en 2019.

Mettre en valeur l'innovation durable

Villes de France s'est aussi inscrite dans la démarche nationale Pavillon Bleu. Ce label a été décerné à 186 communes en 2018, représentant 399 plages qui étaient candidates à cette distinction récompensant une bonne gestion de l'environnement, des déchets et de l'eau. Ce label, animé par « Teragir », a récompensé aussi 107 ports de plaisance. Partenaire historique de l'opération des Victoires du Paysage, Villes de France a participé au jury national de sélection

2018 comme pour les éditions précédentes, en faisant les visites de terrain. Cette année, le programme Action Cœur de Ville et le végétal en centre-ville ont été particulièrement valorisés à travers cette démarche. En parallèle, Villes de France soutient aussi les « *Villes et villages fleuris* », et l'association a largement relayé les appels à candidatures dans son réseau. En 2018, de très nombreuses villes moyennes ont été tout particulièrement primées pour leurs réalisations exemplaires lors de la cérémonie du 7 mars au Pavillon d'Armenonville.

Préserver la capacité d'agir pour l'eau

Dans un contexte particulièrement mouvant avec l'adoption de la loi Ferrand-Fesneau au cours de l'été 2018, le sujet de l'eau a fait l'objet d'une particulière attention en cette année de modification des conditions de mise en œuvre des transferts vers les intercommunalités de la compétence eau et assainissement. Au sein du Comité National de l'Eau, dont est membre Villes de France, des sujets ont fait l'objet de débats importants : la restauration de la continuité écologique, la tarification sociale de l'eau, et bien sûr, le sujet délicat du montant pluriannuel des dépenses du XI^{ème} programme d'intervention des agences de l'eau. De plus, pour la seconde année, l'association a renforcé son implication auprès de la Médiation de l'Eau, afin de promouvoir le

règlement amiable des litiges de consommation dans le cadre des obligations légales en matière de médiation de consommation.

Gestion de crise et résilience

Lors du Congrès Colmar de juin 2018, un espace dédié à proximité du lieu des débats a été réservé permettant au Général François Vernoux, spécialiste reconnu de la gestion de crise et de la sécurité civile, de rencontrer les élus au sujet de la sauvegarde des populations en cas de crise majeure, et notamment dans le cadre des opérations communales de sauvegarde. Parmi les nombreux risques, Villes de France a été particulièrement attentive au sujet des inondations, notamment sur le volet prévention, et est membre de la Commission mixte inondation (CMI) chargée d'assurer le pilotage de la mise en œuvre de la politique de gestion des inondations. L'association a consolidé ses liens de travail avec le Centre Européen de Prévention de Risque d'Inondation sur cette problématique, notamment avec la prise de la nouvelle compétence « *gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations* » (Gémapa). Des formations, des journées d'études, et des publications ont été proposées aux adhérents de Villes de France en 2018. ■



Des Villes mobilisées au cœur de l'Europe et à l'international

L'année 2018 a été marquée par des propositions sur le budget européen pour 2021-2027 et des réflexions sur la politique de cohésion et la politique agricole commune. Villes de France a élaboré avec ses élus adhérents des propositions et mené un travail d'influence auprès des institutions européennes.

Edition 2018 du Guide des aides de l'UE

Villes de France a transmis à tous ses adhérents, maires et présidents d'EPCI, le « Guide des aides de l'Union européenne 2018 », réalisé par l'eurodéputé Thierry Cornillet. Cet ouvrage vise à faciliter l'accès à l'éventail parfois complexe des subventions et des programmes européens. Réédité et remis à jour annuellement depuis 2006, le « Guide Cornillet » est devenu la référence incontournable pour tous les porteurs de projets. Les élus, comme les services administratifs, des villes moyennes françaises et de leurs intercommunalités y trouveront facilement tous les indications pour réussir leur montage de dossier, et surtout concrétiser leurs projets.

Contribution sur l'avenir de la politique de cohésion

Le jeudi 8 février, Villes de France organisait une journée d'étude sur l'avenir de la politique de cohésion en préparation du déplacement d'une délégation d'élus à Bruxelles les 20 et 21 mars. La journée s'est décomposée en trois séquences : une matinée d'étude sur les grands enjeux et les opportunités européennes pour les villes de taille moyenne, suivie d'un déjeuner de travail avec Francesco Gaeta, secrétaire général adjoint du Secrétariat Général des Affaires Européennes. Le groupe de travail de l'après-midi était commun avec l'Association des Petites Villes de France.

Les élus se sont portés défenseurs de la politique de cohésion, véritable témoignage de la collaboration entre l'Union européenne et les territoires, dans un contexte de défiance des citoyens envers l'institution et de redéfinition du cadre budgétaire à la suite du Brexit. L'enjeu est de maintenir une logique de subvention, marquant ainsi la complémentarité, mais aussi la spécificité de la politique de cohésion par rapport aux autres instruments financiers type « Plan Juncker » difficilement accessibles par les petites et moyennes villes. Les élus locaux demandent qu'une attention particulière soit portée aux petites et moyennes villes qui manquent souvent de ressources pour monter des projets complexes.

Les deux associations ont élaboré une contribution commune visant à défendre les fonds européens pour les territoires dans le cadre du prochain cadre budgétaire pluriannuel. Enfin, Villes de France et l'Association des Petites Villes ont rejoint l'Alliance pour la Cohésion, mouvement européen de défense des fonds structurels pour tous les territoires.

Rencontre avec la commissaire européenne de la politique régionale

Une délégation d'élus de Villes de France a eu l'opportunité de rencontrer la commissaire européenne en charge de la politique régionale, Corina Cretu, lors d'un déjeuner le jeudi 1er mars, à l'occasion de son déplacement à Paris. Les élus ont ainsi pu défendre leur contribution sur l'avenir de la politique de cohésion. A l'ordre du jour de cette rencontre : le futur cadre budgétaire pluriannuel et la défense des fonds structurels et d'investissement européens pour les territoires, les opportunités européennes pour le développement économique des villes et intercommunalités de taille moyenne, et les enjeux des futures élections européennes.

Déplacement à Bruxelles pour défendre la politique de cohésion

Mardi 20 et mercredi 21 mars, une délégation d'élus de Villes de France* se rendait à Bruxelles afin de défendre les fonds européens et de rappeler la place des villes moyennes dans la cohésion des territoires. Parmi les interlocuteurs au programme de ce déplacement : Pierre Moscovici, commissaire aux Affaires économiques et financières ainsi que plusieurs eurodéputés, le cabinet du commissaire Oettinger, des représentants du Parlement européen, de la Commission européenne, de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, de la Représentation permanente de la Bulgarie (pays actuellement président de l'Union), du Comité des régions et des délégations régionales à Bruxelles.

Dans le cadre du prochain budget à long terme de l'UE pour 2020-2027, la politique de cohésion européenne risque d'être remise en cause en raison des conséquences du Brexit sur le





budget de l'UE (à savoir une perte de 12 à 13 milliards d'euros par an) et de la prise en charge par l'Union de nouvelles priorités politiques, telles que la défense, la sécurité et la gestion des migrations. Plus de 26 milliards d'euros sont investis en France entre 2014 et 2020 dans le cadre de la politique de cohésion, notamment pour soutenir l'emploi, la transition écologique ou encore la compétitivité des PME. Les villes bénéficient quant à elles de plus de 6 milliards d'euros sur ce budget.

Villes de France souhaite le maintien de la politique de cohésion pour toutes les régions européennes car même au sein de régions considérées riches, il persiste des poches de pauvreté. Au-delà de l'indicateur cible du PIB, les territoires connaissent de fortes disparités. Ainsi, les villes et intercommunalités de taille moyenne, nécessaires à l'aménagement du territoire et au projet européen ont pu souffrir d'importantes pertes d'emplois, voire d'habitants et sont alors fragilisées.

Rencontre avec la ministre Nathalie Loiseau

Le 2 mai, une délégation d'élus de Villes de France a rencontré Nathalie Loiseau, ministre chargée des Affaires européennes. Ont été abordés différents sujets comme la complexité des dossiers, les retards de versement des fonds européens, le rôle des régions, la poli-

tique de la ville, l'attention à porter aux territoires qui peuvent décrocher, la communication sur les financements européens, les enjeux transfrontaliers... Nathalie Loiseau, ministre en charge des Affaires européennes, a fait le point sur l'état actuel de la politique de cohésion, sur le nouveau budget européen et sur le dispositif des consultations citoyennes.

Conférence nationale des territoires sur les opportunités de la politique de cohésion

Le 12 juillet 2018, à l'occasion de la Conférence nationale des territoires consacrée à l'Europe et à la cohésion, Villes de France est intervenue par la voix de sa présidente Caroline Cayeux, maire de Beauvais et par celle de Frédérique Macarez, maire de Saint-Quentin. Frédérique Macarez est revenue sur le caractère essentiel des politiques liées à l'innovation et à l'enseignement supérieur pour redynamiser l'économie locale dans des bassins de vie ayant souffert de la désindustrialisation. Pour l'élue quentinoise, les collectivités ont besoin de l'Union européenne pour accompagner ces politiques de redynamisation. Caroline Cayeux est quant à elle intervenue sur le rôle des territoires dans la transition numérique et sur la place de l'Union européenne. La politique de cohésion doit permettre aux territoires d'innover et de se développer alors même qu'ils

s'avèrent inégalement armés face aux défis de la mondialisation. A l'image du plan Action Cœur de villes, qui s'appuie sur le dispositif Wifi4EU, les fonds européens doivent se construire à partir des projets innovants de territoire.

Villes de France à Barcelone pour parler Europe et cœurs de ville intelligents

Du 24 au 26 octobre, une délégation de Villes de France, en partenariat avec Engie, s'est rendue à Barcelone afin d'évoquer les dispositifs européens contribuant à la redynamisation des cœurs de ville. Le groupe de travail Europe du laboratoire d'innovation de Villes de France s'est réuni à cette occasion autour des enjeux cruciaux de l'avenir de la politique de cohésion et des élections européennes à venir.

Alors que les Villes de France sont les premières bénéficiaires du plan Action Cœur de Ville, la délégation a pu mieux appréhender les opportunités offertes par l'Union européenne à l'occasion d'un séminaire URBACT sur la vitalité des villes petites et moyennes. La délégation a également pu échanger avec Marc Castells, maire d'Igualada et président de la députation de Barcelone, Teresa Lopez Martin, maire de Medina del Campo, Elena Nevado del Campo, maire de Caceres et Josep Maria Corominas, maire d'Olot. Ces échanges ont permis une meilleure compréhension du fonctionnement des collectivités en Espagne ainsi que des stratégies efficaces de mobilisation des fonds européens.

Par ailleurs, le sujet de la ville intelligente a été débattu dans le cadre d'échanges avec l'expert en smart city Francis Pisani. Enfin, la délégation a visité le quartier innovant 22@ de Barcelone et l'usine de production Districlima, dont ENGIE est l'actionnaire majoritaire, qui permet la distribution urbaine de chauffage et de refroidissement à Barcelone. ■

Reconduction du Statut consultatif auprès des Nations Unies

Lors de la session du « Comité chargé des organisations non-gouvernementales » de février 2018 qui s'est tenue au siège des Nations Unies à New York, Villes de France a vu son action approuvée par cette instance en charge d'évaluer le travail des organisations qui ont des relations officielles avec les Nations Unies. Villes de France pourra donc continuer jusqu'en 2022 à soumettre aux Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) des communications dans les domaines aussi variés que la démocratie locale, les Objectifs du développement durable (ODD) ou la coopération internationale entre collectivités locales.



Le conseil d'administration de Villes de France

(Assemblée générale du 12 octobre 2017)

Présidente	Caroline CAYEUX, maire de Beauvais et Présidente de la CA* du Beauvaisis
Président délégué	Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse et Président de la CA du bassin de Bourg-en-Bresse
Vice-présidents	David MARTI, maire du Creusot et Président de la communauté urbaine Creusot-Montceau Pierre MEHAIGNERIE, maire de Vitré et Président de la CA de Vitré Gilbert MEYER, maire de Colmar et Président de la CA de Colmar Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, maire de Cahors et Président de la CA du Grand Cahors
Secrétaire général	Frédéric LETURQUE, maire d'Arras
Secrétaire adjoint	Marc GRICOURT, maire de Blois
Trésorier	Philippe BUISSON, maire de Libourne et Président de la CA du Libournais
Trésorière adjointe	Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, maire d'Albi et Présidente de la CA de l'Albigeois
Membres	Jérôme BALOGÉ, maire de Niort et Président de la CA de Niort Brigitte BAREGES, maire de Montauban et Présidente de la CA du Grand Montauban Luc BOUARD, maire de La Roche-sur-Yon et Président de la CA de la Roche-sur-Yon Frédéric CHEREAU, maire de Douai Emmanuel DARCISSAC, maire d'Alençon Christian DUPESSEY, maire d'Annemasse et Président de la CA d'Annemasse Olivier GACQUERRE, maire de Béthune Michel GOURINCHAS, maire de Cognac Gérard HAMEL, maire de Dreux et Président de la CA de Dreux Michel HEINRICH, maire d'Epinal et Président de la CA d'Epinal Laurent KALINOSWKI, maire de Forbach et Président de la CA de Forbach Jacques LAMBLIN, maire de Lunéville Frédérique MACAREZ, maire de Saint-Quentin Pierre MATHONIER, maire d'Aurillac Yves NICOLIN, maire de Roanne et Président de la CA de Roanne Hervé SCHIAVETTI, maire d'Arles Denis THURIOT, maire de Nevers et Président de la CA de Nevers Jean-Claude VILLEMAIN, maire de Creil et Président de la CA de Creil

*CA : communauté d'agglomération

Présidents d'honneur : Jean Auroux, ancien ministre, fondateur de la FMVM,
Bruno Bourg-Broc, président de Châlons Agglomération,
Christian Pierret, ancien ministre.



Lancement du Laboratoire d'idées de Villes de France



Villes de France a lancé en 2018 son **réseau informel des directeurs de cabinet**. Il est réunit environ une fois par semestre et permet aux directeurs de cabinet d'échanger autour de leurs fonctionnements respectifs, du lien cabinet ville - cabinet agglomération mais également de recevoir des intervenants en lien avec leurs fonctions (veille juridique, communication de crise, rôle du directeur de cabinet en période électorale...).

Ce réseau est par ailleurs un bon moyen d'aborder les outils mis en place par villes de France (observatoires, newsletter...) et de définir ensemble comment ils peuvent évoluer.

Comme annoncé au Congrès de Cognac, Villes de France a souhaité en 2018 intensifier son travail de réflexion et donner de la substance politique au message porté pour devenir une association référence auprès des élus naturellement mais aussi auprès des Ministères, du Parlement, de la société civile ... Villes de France va ainsi continuer à se saisir de sujets d'actualité en lien avec l'actualité gouvernementale ou parlementaire en ayant une communication adaptée et travaillée.

Il a donc été décidé lors de l'Assemblée générale de la mise en place d'un "Laboratoire de Villes de France". Ce Laboratoire, structuré en groupes de travail, est un lieu incontournable de réflexion, d'échanges et d'auditions. Il est composé de 7 groupes de travail permanents (finances publiques et gestion locale / aménagement urbain et politique de la ville / transitions écologique et numérique / Europe / attractivité - tourisme, patrimoine, culture / éducation et enseignement supérieur / cohésion sociale : politiques de solidarité et de santé) et d'un groupe ad hoc (programme Action Cœur de Ville).

Le Congrès de Cognac en 2018 a été un congrès fondateur pour notre association et a montré la volonté partagée d'en faire un lieu de débats d'idées permanents. Ce Laboratoire est devenu un outil déterminant qui permettra de partager réflexions, interrogations, et le cas échéant, d'y répondre !



94 rue de Sèvres
75007 Paris - France
Tél. : +33 1 45 44 99 61

courriel : contact@villesdefrance.fr

- @villes2fr
- association_villes_de_france
- @vdf.villesdefrance
- villes-de-france

www.villesdefrance.fr

REMERCIEMENTS À TOUS NOS PARTENAIRES

